

1

(N° 258.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. EUG. DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur LOUIS BAYEZ, cabaretier, à Erquelines (Hainaut).

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Louis Bayez, cabaretier, à Erquelines (Hainaut), demande la naturalisation ordinaire.

Il résulte des renseignements obtenus par les autorités consultées, que le demandeur est Français de naissance; qu'il habite la Belgique depuis sept ans; qu'il y exerce la profession de cabaretier; qu'il pourvoit à son existence et à celle de sa famille, et qu'il a acquis des immeubles dans la commune qu'il habite, qui peuvent être évalués à la somme de 2,000 francs. Les avis sont favorables à cette demande.

Le rapporteur,

EUG. DE SMET.

Le vice-président,

DU BUS aîné.